



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 30 juin à 18H00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Arbis PDB), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Marily DEJOUA (Podensac), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Michel DUVIGNAC (Saint Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne).

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (3) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT, Bruno BERNEDE (Virelade) donne procuration à Michel DUVIGNAC.

Absent (1) : Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel ARMAGNACQ

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint.

Votants (*) : 15

(*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (11 présents, 3 procurations) et 1 absent

21-2025 _ Autorisation donnée au Président pour signer un contrat de prêt – budget ASC 70420

Monsieur Didier AUDOIT rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement sur le budget 70420 Assainissement Collectif, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 2 000 000 € dans le cadre de l'opération 420 « nouvelle station d'épuration, postes de transfert et réseaux ».

Quatre établissements bancaires ont été contactés. Les offres ci-dessous ont été proposées :



DUREE	REMBOURSEMENT	Type	CMSO		CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE		BANQUE POSTALE	
			Proposition valable 6 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 4 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 7 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 1er juillet 2025	Frais de dossier
20	TRIMESTRIEL	Linéaire	3,68%	1 000 €	3,83%	2 000 €	4,33%	3 000 €	3,63%	2 000 €
			745 200,00 €		777 469,16 €		876 825,00 €		736 890,20 €	
25	TRIMESTRIEL	Linéaire	3,90%	2 000 €	3,97%	2 000 €	4,50%	3 000 €	3,68%	2 000 €
			984 750,00 €		1 004 388,19 €		1 341 740,00 €		931 040,00 €	
Déblocage des fonds			15/09/2025		01/09/2025				22/08/2025	

DUREE	REMBOURSEMENT	Type	CMSO		CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE		BANQUE POSTALE	
			Proposition valable 6 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 4 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 7 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 1er juillet	Frais de dossier
20	SEMESTRIEL	Linéaire	3,83%	2 000 €	-	-	-	-	-	-
			785 150,00 €		-	-	-	-	-	-
25	SEMESTRIEL	Linéaire	3,90%	2 000 €	-	-	-	-	-	-
			994 500,00 €		-	-	-	-	-	-
Déblocage des fonds			15/09/2025		-	-	-	-	-	-

DUREE	REMBOURSEMENT	Type	CMSO		CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE		BANQUE POSTALE	
			Proposition valable 6 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 4 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 7 juillet 2025	Frais de dossier	Proposition valable 1er juillet	Frais de dossier
20	ANNUEL	Linéaire	3,83%	2 000 €	-	-	-	-	-	-
			804 300,00 €		-	-	-	-	-	-
25	ANNUEL	Linéaire	3,90%	2 000 €	-	-	-	-	-	-
			1 014 000,00 €		-	-	-	-	-	-
Déblocage des fonds			15/09/2025		-	-	-	-	-	-

Sur proposition du Président et après avoir pris connaissance des offres de financement, le comité syndical à l'unanimité :

- Vote la réalisation à La Banque Postale d'un emprunt d'un montant de 2 000 000€ destiné à financer l'opération 420 « nouvelle station d'épuration, postes de transfert et réseaux »

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 2 000 000 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2045

La tranche est mise en place au plus tard le 22/08/2025

Versement des fonds en 1 fois avant la date limite du 22 août 2025

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.63%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 2 000€ (0.10% du montant du contrat de prêt)



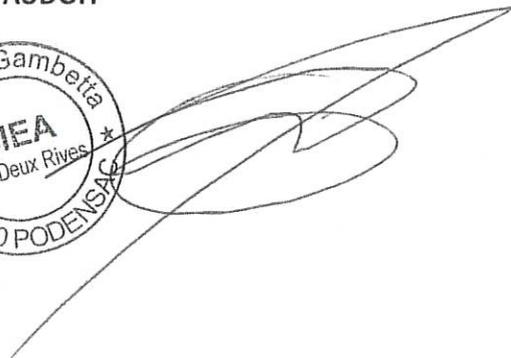
Le comité syndical s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de La Banque Postale.

Monsieur Didier AUDOIT (Président) ou Mr Michel ARMAGNACQ (vice-président délégué), sont autorisés à signer le contrat de prêt au nom du comité syndical et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le président,
Didier AUDOIT



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 033-200079929-20250630-212025-DE
